

Aide et accompagnement à l'isolation et à la réfection de l'habitat en terre

Expérimentation « Eco -habitat »
de la Fondation de France

Vers un nouveau dispositif :
ENERTERRE





Les grandes lignes du dispositif

- un accompagnement dans votre projet de réhabilitation (diagnostic de votre habitat, étude et montage de dossiers d'aides financières)
- des solutions de restauration et d'isolation simples, efficaces, saines et bon marché
- une entraide pour avancer dans vos travaux et vous former
- un partage du temps, des compétences et des ressources de chacun dans un système d'échange
- des économies par des achats groupés de matériaux
- un diagnostic et un suivi possibles de vos consommations d'eau et d'énergie accompagnés d'une sensibilisation aux éco-gestes

voir complément d'information à la fin du document

Bénéficiez d'un chantier participatif à votre domicile

- organisation et programmation en collaboration avec l'animateur du dispositif
 - encadrement par un professionnel
 - réalisation de tout ou partie de vos travaux
 - ouvert aux bénévoles et aux autres bénéficiaires
- voir complément d'information à la fin du document*



Vos engagements

- redonner le temps que les autres bénéficiaires vous ont donné sous forme d'équivalent heure de travail (mise en place d'un Système d'Échange Local ou SEL)
- voir complément d'information à la fin du document*
- finir les travaux engagés (dans le cas où les travaux commencés n'ont pas pu être terminés)
 - respecter les priorités de travaux établies lors du diagnostic
- voir complément d'information à la fin du document*
- être assuré en responsabilité civile et adhérer à la structure porteuse du dispositif d'assurance des chantiers participatifs
- voir complément d'information à la fin du document*



Travaux éligibles*

- travaux de réfection et de réalisation d'enduits
- travaux légers de reprises de maçonnerie
- travaux d'isolation des toitures
- travaux d'isolation des combles
- travaux d'isolation des murs (dont enduits isolants)

* sous réserve de respect des priorités établies lors du diagnostic de l'habitat

En savoir +

Pour toute information ou demande d'intégration au dispositif contacter :

Laurent BOUYER

Animateur du dispositif,

Chargé de mission précarité énergétique

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

lbouyer@parc-cotentin-bessin.fr

Tél : 02 33 71 61 90

Quelques informations complémentaires...

Sensibilisation aux éco-gestes : le fait d'adhérer au dispositif ENERTERRE peut vous faire bénéficier d'une visite d'un partenaire pour faire le point avec vous sur vos consommations d'eau et d'énergie et pour vous proposer des solutions d'économies. L'intervenant pourra vous distribuer gratuitement un « pack » contenant de petits instruments économes qui pourront être directement installés à votre domicile (thermomètre, mousseurs, lampes basse consommation...). Cette intervention sera complétée par un suivi de vos consommations pendant un an.

Ouverture aux bénévoles : les chantiers participatifs sont ouverts aux volontaires souhaitant se former aux techniques d'isolation et de restauration du patrimoine. Les bénévoles seront assurés dans le cadre des travaux sous réserve de fournir une attestation de responsabilité civile.

SEL : un système d'échange local est une alternative à la monnaie. Dans le cas du dispositif ENERTERRE, le SEL correspond à une banque de temps : une heure de main d'œuvre peut être échangeable contre une heure *équivalent main d'œuvre* (soit une heure de main d'œuvre, soit autre chose qui a la même valeur qu'une heure de main d'œuvre reconnue par le dispositif). Par exemple, vous pouvez échanger 4 heures de main d'œuvre contre 1m³ de bois.

Respect des priorités du diagnostic : dans le cas où il s'avèrerait que le projet porté par le bénéficiaire ne tiendrait pas suffisamment compte des priorités établies lors du diagnostic (ex : souhait de réalisation d'une isolation du toit sans réfection de la toiture dégradée), le bénéficiaire se verrait refuser l'organisation d'un chantier dans son logement. Il pourrait toutefois se porter bénévole pour se former sur d'autres chantiers participatifs (les chantiers étant ouverts aux bénévoles).

Assurance des chantiers participatifs : il est obligatoire d'assurer les bénévoles qui participent à votre chantier. Pour cela, il vous suffit de posséder une assurance en responsabilité civile et d'adhérer à la structure partenaire du dispositif qui porte cette assurance.



Crédit photo : L. Bouyer, F. Streiff et G. Hédouin (PNRMCB)

